

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ZAC LUDRES SUD - 2ème tranche - n° 875

Le Maire expose à l'assemblée qu'est apparue en cours de construction de la 2ème tranche du premier groupe scolaire de la ZAC LUDRES SUD (4 classes maternelles + 4 logements) la nécessité d'exécuter des travaux non prévus au marché.

... / ...

1°) un plancher hourdis (en plancher haut du sous-sol) en raison de la déclivité du terrain et de la présence d'eau nécessitant des remblais et drains,

2°) des poteaux sur fondations plus hauts que prévus en raison de la présence du bon sol à 2 mètres de profondeur du terrain naturel.

Cette dépense supplémentaire s'élève à 91 969,46 F. TTC qui porte le montant du marché à :

- marché initial	1733 206,32 F. TTC
- avenant n° 1	75 356,53 F. TTC
- avenant n° 2	91 969,46 F. TTC
	<hr/>
	1 900 532,31 F. TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant qui portera le n° 2 au marché signé avec l'entreprise LITTORAL NORD le 21 Mars 1975 et approuvé par Monsieur le Préfet le 24 Mars 1975.